



Contenu du module

Module : Culture et patrimoine européens

PARTIE A

Résumé général du module :

Veillez ajouter un bref résumé du module dans la case ci-dessous

Le module souhaite aider les apprenants à approfondir leurs connaissances et leur compréhension du développement des cultures européennes et de la manière dont elles ont influencé la législation relative à la culture dans la plupart des pays européens. Il présente les paramètres clés qui constituent les institutions européennes, qui ont mis en œuvre sur l'ensemble de leur territoire des politiques favorisant les échanges, la diversité culturelle de chacun de leurs pays membres, mais aussi la coopération européenne. En outre, il se concentre sur la manière dont l'Europe tente de faire valoir son patrimoine culturel aux yeux des populations, des institutions et des autres pays du monde, en tant qu'élément essentiel de la diversité culturelle et du dialogue interculturel, et met en évidence les bonnes pratiques afin de préserver au mieux ce patrimoine et de le faire connaître à tous les publics.

Ce module équivaut à 0,5 crédit ECVET (European Credit System for Vocational Education and Training) et correspond aux niveaux 2 du Cadre européen des certifications (CEC).

PARTIE B

Objectifs et résultats escomptés

À l'issue du module, les participants seront en mesure de :

1. Comprendre l'origine de la culture européenne et son influence sur la législation européenne en matière de culture.
2. Identifier le rôle des institutions européennes
3. Évaluer l'importance du label "Patrimoine européen".
4. Réaliser que la culture et le patrimoine européens ne se limitent pas à l'Europe, mais concernent le monde entier.

PARTIE C (Le module complet d'environ 1500 mots)

Unités du module :

Veillez énumérer les unités du module

Unité 1 : L'origine de la culture et de la législation européennes

Unité 2 : Le rôle des institutions européennes

Unité 3 : Faits marquants sur le patrimoine et la culture européenne

Unité 1 : L'origine de la culture et de la législation européennes

C1.Aperçu:

Veillez ajouter une brève description de l'unité



Contenu du module

Cette unité fournit aux apprenants une introduction concise à l'origine du terme "culture européenne", en tant qu'initiative et progressivement législation pour une politique culturelle européenne.

C2. Résultats d'apprentissage

A l'issue de cette unité, les participants devraient être capables de :

- Comprendre l'avènement de la culture dans la Communauté européenne.
- Mettre en perspective les différentes législations existantes sur la culture européenne et les droits et devoirs de chaque pays et des citoyens européens en matière de culture.
- Identifier les différentes initiatives mises en œuvre au niveau européen pour la culture et le patrimoine.

C3. Contenu

Fournir le contenu de l'unité

Introduction:

"Si c'était à refaire, je commencerais par la culture" - Jean Monnet

La politique culturelle européenne a été mise en place progressivement, car il est important de se rappeler qu'à sa création initiale, l'Union européenne a été établie sur une base économique, et non sur une base de coopération et d'échanges culturels. Il a fallu près de quarante ans, entre le traité de Rome et le traité de Maastricht, pour que la culture soit considérée comme une dimension essentielle de l'identité européenne. Ce retard peut s'expliquer de plusieurs manières, mais pour les pionniers de l'Europe unie, l'urgence d'hier était ailleurs. Il s'agissait de faire en sorte que les économies des États membres, en particulier celles de la France et de l'Allemagne, ne puissent plus jamais se confronter. Certes, il y avait eu dans le passé une certaine rivalité culturelle entre eux. Mais elle avait abouti à l'influence pacifique d'une culture dominante : ce fut le cas de l'Italie au XVI^e siècle, de la France au XVII^e siècle, de l'Angleterre au XVIII^e siècle, de l'Université allemande au XIX^e siècle, etc. Plus tard, l'Agenda européen de la culture a été créé, et la Commission européenne continue d'encourager vivement les autorités nationales, les institutions européennes et le secteur culturel à développer en coopération le dialogue interculturel ainsi que la diversité culturelle.

La politique culturelle européenne :

La politique culturelle européenne a débuté en 1977 avec le Plan d'action culturelle de la Commission européenne. Elle s'est poursuivie avec le traité de Maastricht en 1992 (article 128), qui a développé l'idée de "diversité culturelle" en mettant en œuvre diverses initiatives, notamment l'accès à la culture pour tous les citoyens européens, la promotion des activités créatives, les projets de développement économique dans le secteur culturel et l'expansion de la culture européenne au niveau international. Ce traité est un élément important de l'histoire européenne, car il a contribué à l'épanouissement des cultures des États membres, en encourageant le respect mutuel de leur diversité nationale tout en mettant en valeur leur patrimoine culturel commun.

Les initiatives communautaires en Europe qui soutiennent le développement culturel ont de nombreux objectifs, énumérés ci-dessous :

- Faciliter l'accès à la culture pour tous les citoyens européens, en tant que facteur d'intégration sociale : cela peut se traduire dans différents domaines tels que l'art (musique, danse, sculpture,



Contenu du module

peinture), l'architecture, la photographie, le patrimoine mobilier et immobilier, et les médias audiovisuels.

- Soutenir les échanges culturels sans but lucratif
- Exploiter le potentiel d'emploi du secteur culturel
- Promouvoir la diversité culturelle dans les pays membres de l'Union
- Contribuer au rayonnement de la culture européenne dans le monde
- Promouvoir la créativité sous ses diverses formes, et contribuer au développement économique dans ces secteurs.
- Renforcer le sentiment d'appartenance à la communauté européenne, dans le respect de la diversité culturelle et des traditions régionales et nationales.

Initiatives culturelles européennes :

Les initiatives culturelles européennes s'inscrivent dans le cadre des politiques communautaires. En fait, l'Union européenne a établi une règle selon laquelle elle n'intervient que si les objectifs de l'initiative proposée peuvent être atteints avec succès par tous les États membres. Cette initiative communautaire vise donc à encourager la coopération culturelle.

- **Programme Europe Créative** : Depuis cinq ans, la politique culturelle européenne fait partie du programme Europe Créative. Ce programme vise à soutenir la création d'emplois, et à améliorer la contribution à la croissance du cinéma européen et des secteurs culturels et créatifs. Ce nouveau cadre continue à distribuer des subventions afin de soutenir le développement, la création et la distribution de films, et lancera un nouveau fonds de garantie pour les prêts, qui sera destiné à faciliter l'accès aux prêts pour les secteurs créatifs et culturels. https://eacea.ec.europa.eu/creative-europe_en
- **Capitales européennes de la culture** : Depuis 1985, un événement annuel important a lieu, à savoir la désignation annuelle des "Capitales européennes de la culture". Ce programme promeut chaque année deux villes européennes, afin que leurs dimensions culturelles soient mises à l'honneur et exposées, et qu'elles puissent organiser divers événements. Ce type d'initiative permet de valoriser chaque ville, quel que soit son niveau de développement économique et sa place en Europe. Cela facilite la cohésion au sein de l'Europe. Plus de 40 villes ont déjà été désignées comme CEC à ce jour. La procédure de sélection d'une ville commence environ six ans à l'avance, bien que l'ordre des États membres accueillant l'événement ait été établi à l'avance, et se compose de deux étapes. En 2015, les Capitales européennes de la culture ont célébré leur 30^e anniversaire. https://ec.europa.eu/programmes/creative-europe/sites/creative-europe/files/ecoc-30-years_en.mp4
- **Année européenne du patrimoine culturel (2018)** : L'UE s'engage à préserver le patrimoine culturel commun de l'Europe avec l'Année européenne du patrimoine culturel, qui vise à rendre cette culture vivante et diverse, accessible à tous. Encourager davantage de personnes à découvrir et à s'engager dans le patrimoine culturel de l'Europe, et renforcer le sentiment d'appartenance à un espace européen commun. Le slogan de l'année était : " Notre patrimoine : où le passé rencontre l'avenir ". Cette année 2018 a connu une série d'initiatives et d'événements à travers l'Europe pour permettre aux gens de se rapprocher et de s'impliquer davantage dans leur patrimoine culturel. Le patrimoine culturel façonne nos identités et nos vies quotidiennes. Il nous entoure dans les villes, les paysages naturels et les sites archéologiques d'Europe. On le trouve non seulement dans la littérature, l'art et les objets, mais aussi dans l'artisanat que nous apprenons de nos ancêtres, les histoires que nous racontons à nos enfants, la nourriture que nous dégustons en compagnie de nos proches et les films que nous regardons et dans lesquels nous nous reconnaissons. " https://europa.eu/cultural-heritage/european-year-cultural-heritage_en.html



Contenu du module

- **Label du patrimoine européen** : Le patrimoine est le point clé de la culture européenne, de sa promotion et de son développement. C'est pourquoi un label intitulé "Patrimoine européen" a été créé, mettant en valeur les biens et sites culturels, monuments et mémoriaux européens, qui contribuent tous à l'histoire et à la construction de l'Europe. Leur conservation et leur protection doivent être assurées sur le long terme. Ce label est donc important car il permet à l'Union européenne de mettre en valeur des sites pour leur valeur symbolique, les activités qu'ils proposent, ainsi que leur rôle dans l'Union européenne. L'objectif principal de l'attribution de ce label est donc d'aider les citoyens européens à comprendre l'histoire de l'Europe et la construction de l'Union européenne et leur patrimoine commun. Plusieurs approches sont mises à l'honneur, notamment les droits fondamentaux de l'homme et les valeurs démocratiques qui favorisent le processus d'intégration européenne, la sensibilisation des citoyens et en particulier des jeunes, et le renforcement du dialogue interculturel par l'éducation à l'histoire, à la culture ou à l'art européens. Les administrateurs de sites qui ont obtenu ce label doivent mettre en valeur leur site en répondant aux objectifs ci-dessus, et en favorisant et facilitant l'échange d'expériences et de bonnes pratiques. Ils doivent également améliorer l'accessibilité de leur site dans la mesure du possible, élaborer des supports de médiation multilingues et développer des activités artistiques et culturelles à l'échelle européenne. À ce jour, 38 sites européens ont reçu le label "Patrimoine européen". Citons par exemple le quartier européen de Strasbourg, le Palais de la Paix aux Pays-Bas, l'hôpital des partisans Franja en Slovénie, ou encore le Mémorial de Sighet en Roumanie. https://ec.europa.eu/programmes/creative-europe/actions/heritage-label_en
- **Marché numérique commun** : Depuis plusieurs années, la politique culturelle européenne est en constante mutation et évolution. Elle a notamment fait l'objet de réformes et son évolution est due principalement à la transition technologique actuelle. L'Union européenne vise à construire et à développer un "marché numérique commun". Cependant, la fonctionnalité du secteur culturel a rencontré des problèmes lors de cette transition. <https://ec.europa.eu/digital-single-market/en>

C.4 Mots clés

Fournir les mots clés de l'unité

Culture européenne, patrimoine, initiatives culturelles, Europe créative, politique culturelle européenne

PARTIE D

Autres lectures

Sites web/ Documents librement disponibles (N/A mots)

<https://www.touteurope.eu/actualite/la-politique-europeenne-de-la-culture.html>

<http://www.culturemedias2030.culture.gouv.fr/annexe/13-fiches-culture2030-13-.pdf>

https://europa.eu/european-union/topics/culture_fr

https://eur-lex.europa.eu/summary/chapter/culture.html?root_default=SUM_1_CODED=10&locale=fr

https://ec.europa.eu/programmes/creative-europe/actions/capitals-culture_fr

[http://eu-](http://eu-commission.maps.arcgis.com/apps/MapJournal/index.html?appid=e3e538d4e4b743c8a6bc7a363fbc231)

<commission.maps.arcgis.com/apps/MapJournal/index.html?appid=e3e538d4e4b743c8a6bc7a363fbc231>

https://ec.europa.eu/info/live-work-travel-eu/culture-heritage-sport-eu_en



Contenu du module

https://ec.europa.eu/programmes/creative-europe/node_en
https://ec.europa.eu/programmes/creative-europe/actions_fr

PARTIE E

Achèvement de l'unité (200-500 mots selon les questions et les réponses)

Pour passer à l'unité suivante, veuillez répondre aux questions suivantes :

- La culture a été l'un des fondements de la construction de la Communauté européenne. **Vrai ou faux ?**
- **Faux** : La politique culturelle européenne a été mise en place progressivement, car il est important de rappeler qu'à sa création initiale, l'Union européenne a été établie sur une base économique, et non sur une base de coopération et d'échanges culturels. Il a fallu près de quarante ans, entre le traité de Rome et le traité de Maastricht, pour que la culture soit considérée comme une dimension essentielle de l'identité européenne.
- Il n'existe pas de législation européenne qui soutienne la culture et le patrimoine européens. **Vrai ou faux ?**
- **Faux** : La politique culturelle européenne a débuté en 1977 avec le Plan d'action culturelle de la Commission européenne. Elle s'est poursuivie avec le traité de Maastricht en 1992 (article 128), qui a développé l'idée de "diversité culturelle" en mettant en œuvre diverses initiatives, notamment l'accès à la culture pour tous les citoyens européens, la promotion des activités créatives, les projets de développement économique dans le secteur culturel et l'expansion de la culture européenne au niveau international. Ce traité est un élément important de l'histoire européenne, car il a contribué à l'épanouissement des cultures des États membres, en encourageant le respect mutuel de leur diversité nationale tout en mettant en valeur leur patrimoine culturel commun.
- Il existe des programmes de financement européens pour les festivals de cinéma et de musique dans les pays européens. **Vrai ou faux ?**
- **Vrai** : Depuis cinq ans, la politique culturelle européenne fait partie du programme "Europe créative". Ce programme vise à soutenir la création d'emplois, et à améliorer la contribution à la croissance du cinéma européen et des secteurs culturels et créatifs. Ce nouveau cadre continue à distribuer des subventions afin de soutenir le développement, la création et la distribution de films, et lancera un nouveau fonds de garantie pour les prêts, qui sera destiné à faciliter l'accès aux prêts pour les secteurs créatifs et culturels.
- Il n'y a qu'une seule capitale culturelle européenne, Bruxelles. **Vrai ou faux ?**
- **Faux** : Depuis 1985, un événement annuel important a lieu, à savoir la désignation annuelle des "Capitales européennes de la culture". Ce programme promeut chaque année deux villes européennes, afin que leur dimension culturelle soit mise à l'honneur et mise en valeur, et qu'elles puissent organiser diverses manifestations.

PARTIE F

Proposez 2 activités pour tester et/ou réfléchir aux informations présentées par ce module.

1) Effectuez une recherche en ligne pour en savoir plus sur ces monuments :



Contenu du module

Où peut-on trouver cette acropole ? Athènes ? Paris ? Berlin ? Madrid ? En savoir plus sur



Qu'en est-il de ce monument ? Où peut-on le trouver ? A Moscou ? A Paris ? Sofia ? À Lisbonne ? Pour en savoir plus sur ce monument.



1) Visitez le lien suivant : <https://www.youtube.com/watch?v=0GZSfBuhf6Y> Voir la vidéo sur les lieux en Europe

Unité 2 : Le rôle des institutions européennes

C1. Aperçu:

Veillez ajouter une brève description de l'unité

Cette unité souhaite aider les apprenants à identifier le rôle des institutions européennes en matière de patrimoine et de culture européens.

C2. Résultats d'apprentissage

A l'issue de cette unité, les participants devraient être capables de :

- Comprendre l'importance des institutions européennes dans le domaine culturel
- Identifier les initiatives et les programmes financiers mis en place par les institutions européennes.
- Identifier les différentes manières dont les institutions européennes initient une stratégie culturelle, du niveau local au niveau international.

C3. Contenu

Fournir le contenu de l'unité



Contenu du module

Introduction:

"Notre patrimoine : où le passé rencontre l'avenir" - UE

L'Union européenne agit dans le domaine de la culture en promouvant la préservation du patrimoine culturel européen et la coopération entre les pays au niveau culturel. L'un des principaux objectifs de l'Union est de "respecter la richesse de sa diversité culturelle et linguistique" et d'"assurer la sauvegarde et le développement du patrimoine culturel européen". L'action de l'Union vise à améliorer la connaissance et la diffusion de la culture et de l'histoire des peuples européens, la conservation et la sauvegarde du patrimoine culturel européen, les échanges culturels et la création artistique.

➤ **Groupe de réflexion : " L'UE et le patrimoine culturel " :**

L'année 2018 a été une année clé pour une attention et un intérêt accrus pour les institutions liées au patrimoine européen. En effet, 2018 a été déclarée "Année européenne du patrimoine culturel". L'Union européenne a considéré le patrimoine et la culture comme des instruments essentiels pour le développement de chaque pays, la création d'une cohésion sociale et la promotion d'un développement global durable. Le développement de ces domaines permet à l'UE de promouvoir une meilleure qualité de vie pour chaque citoyen, de renforcer l'attractivité de chaque territoire et de l'espace européen, et de favoriser la croissance des économies locales. Cette Année européenne 2018 a eu de nombreux résultats positifs. Tout d'abord, elle a mis en lumière le rôle que joue le patrimoine dans chaque pays européen. Deuxièmement, elle a renforcé le lien entre l'Union européenne et ses citoyens. Troisièmement, elle a permis de mettre en valeur leurs activités culturelles et artistiques. 28 États membres de l'UE et neuf autres pays (par exemple, la Suisse, la Géorgie et l'Albanie) ont participé à l'événement. Différents types de patrimoine ont été impliqués dans le projet, notamment le patrimoine architectural, archéologique, cinématographique et naturel. Différents types de projets ont été mis en avant à différents niveaux (local, régional, national et international). De nombreuses institutions, chacune à sa manière, ont joué un rôle clé dans la diffusion de la culture et du patrimoine à l'échelle européenne.

➤ **Le Parlement européen**

Ensuite, le Parlement européen a également joué un rôle institutionnel important. Le Parlement a toujours pris soin, dans plusieurs résolutions, d'exprimer son intérêt pour le potentiel et le développement des secteurs culturels et créatifs. Ces secteurs reflètent la diversité culturelle, emploient 7,5% de la main-d'œuvre de l'UE et créent environ 509 milliards d'euros de valeur ajoutée dans le PIB. Le Parlement européen invite la Commission à prendre des mesures pour une politique européenne cohérente en faveur des secteurs culturels et créatifs. Il demande l'adoption de plusieurs mesures pour améliorer les conditions de travail dans ces secteurs, par exemple en les incluant dans l'Initiative pour l'emploi des jeunes et en prévoyant des financements pour faciliter les carrières, l'esprit d'entreprise et la formation dans ces secteurs. Le Parlement y rappelle que la culture est un pont solide entre les peuples et qu'elle doit donc faire partie intégrante du dialogue politique entre l'Union et les pays tiers, car elle contribue à renforcer la société civile, à prévenir la radicalisation et les conflits et à diffuser les valeurs de l'Union. Les députés européens recommandent donc de développer une stratégie efficace de l'UE dans le domaine des relations culturelles internationales, avec sa propre ligne budgétaire, de lancer un programme européen pour la mobilité internationale et de créer un programme de visas culturels. Lors des négociations sur le cadre financier pluriannuel 2014-2020 et tout au long des procédures budgétaires annuelles, le Parlement a constamment lutté pour une augmentation des fonds alloués aux secteurs de la culture et de la créativité, et en particulier au programme Europe créative. Au cours de la précédente législature, le Parlement a participé, avec le Conseil, à la création du Label du patrimoine européen et



Contenu du module

à l'adoption de la directive sur la restitution des biens culturels ayant quitté illicitement le territoire d'un État membre. En 2015, il a déployé une nouvelle résolution : "Vers une approche intégrée du patrimoine culturel pour l'Europe". Depuis sa création, cette résolution encourage les citoyens européens à découvrir et à explorer le patrimoine européen. Elle a pour objectif spécifique de renforcer le sentiment d'appartenance à un territoire européen commun, où la cohésion sociale et l'interculturalité doivent prévaloir afin d'assurer son succès.

➤ La Commission européenne

La Commission européenne a publié cette nouvelle approche ("Vers une approche intégrée du patrimoine culturel pour l'Europe") dans sa communication officielle. En outre, la Commission a compilé un document des différents programmes européens qui pourraient aider à financer des initiatives en matière de patrimoine, tous les secteurs étant représentés. En 2018, la Commission a adopté un nouvel agenda européen de la culture. L'objectif est de continuer à fournir un cadre stratégique pour l'action de l'Union dans le secteur culturel. Concrètement, le nouvel agenda comprend trois objectifs stratégiques, chacun ayant une dimension sociale, économique ou extérieure :

1. exploiter le potentiel de la culture pour la cohésion sociale et le bien-être social ;
2. soutenir la créativité fondée sur la culture dans l'éducation et l'innovation, ainsi que pour la création d'emplois et la croissance ;
3. renforcer les relations culturelles internationales.

L'agenda définit des méthodes de travail améliorées pour la coopération avec les États membres, la société civile et les partenaires internationaux. Il est accompagné d'un nouveau programme de travail pour la culture (2019-2022). Le programme de travail pour la culture (2019-2022) identifie cinq priorités, à savoir :

1. la durabilité dans le domaine du patrimoine culturel ;
2. la cohésion et le bien-être
3. un écosystème soutenant les artistes, les professionnels de la culture et de la création et les contenus européens ;
4. l'égalité des sexes
5. les relations culturelles internationales.

La communication conjointe intitulée "Vers une stratégie de l'UE dans le domaine des relations culturelles internationales", présentée par la Commission européenne en 2016, vise à encourager la coopération culturelle entre l'Union et les pays partenaires.

➤ Conseil de l'Europe

Enfin, le Conseil de l'Europe a également créé des textes législatifs pour promouvoir le patrimoine et la culture. Entre autres, en 2017, le Conseil a adopté la "Stratégie européenne du patrimoine pour le 21^e siècle", qui a été élaborée à la demande des ministres européens du patrimoine culturel. En outre, le Conseil de l'Europe à Strasbourg est également partenaire de la Commission européenne pour le projet des Journées européennes du patrimoine, un événement culturel célébré qui a attiré la participation de nombreux citoyens européens depuis 1985. Tous les États membres de l'Union européenne doivent être signataires de la Convention culturelle européenne de 1954. Cette convention promeut une politique commune d'action qui vise à protéger la culture européenne et à en encourager le développement. Ses membres s'engagent également à promouvoir l'étude des langues, de l'histoire et des civilisations des signataires de la convention.

C.4 Mots clés



Contenu du module

Fournir les mots clés de l'unité

Institutions européennes, traité de Lisbonne, UE et patrimoine culturel, emploi culturel

PARTIE D

Autres lectures

Sites web/ Documents librement disponibles (N/A mots)

<http://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/137/culture>

https://europa.eu/european-union/topics/culture_fr

https://ec.europa.eu/programmes/creative-europe/actions_fr

<https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Grand-Est/Aides-et-demarches/Agenda-des-manifestations-nationales-et-europeennes/Annee-europeenne-du-patrimoine-culturel-2018>

PARTIE E

Achèvement de l'unité (200-500 mots selon les questions et les réponses)

Pour passer à l'unité suivante, veuillez répondre aux questions suivantes :

- La culture en Europe n'est qu'un hobby, il n'y a pas d'intérêt professionnel ou d'emploi. **Vrai ou faux ?**
- **Faux** : Le secteur culturel en Europe emploie 7,5% de la main-d'œuvre de l'UE et crée environ 509 milliards d'euros de valeur ajoutée dans le PIB. Le Parlement européen demande à la Commission de prendre des mesures pour une politique européenne cohérente pour les secteurs culturels et créatifs. Il demande l'adoption de plusieurs mesures visant à améliorer les conditions de travail dans ces secteurs, par exemple en les incluant dans l'initiative pour l'emploi des jeunes et en prévoyant des financements pour faciliter les carrières, l'esprit d'entreprise et la formation dans ces secteurs.
- L'année 2018 a été désignée comme l'année du patrimoine culturel européen. **Vrai ou faux ?**
- **Vrai** : 2018 a été une année clé pour une attention et un intérêt accru pour les institutions liées au patrimoine européen. En effet, 2018 a été déclarée "Année européenne du patrimoine culturel".
- Le Parlement européen se bat pour une réduction du budget alloué à la culture en Europe. **Vrai ou faux ?**
- **Faux** : Lors des négociations sur le cadre financier pluriannuel 2014-2020 et tout au long des procédures budgétaires annuelles, le Parlement s'est constamment battu pour une augmentation des crédits alloués aux secteurs de la culture et de la créativité, et en particulier au programme "Europe créative".
- Les institutions européennes ont créé une stratégie pour promouvoir la culture européenne avec une dimension internationale. **Vrai ou faux ?**
- **Vrai** : Le Parlement rappelle que la culture est un pont solide entre les peuples et doit donc faire partie intégrante du dialogue politique entre l'Union et les pays tiers, car elle contribue à renforcer la société civile, à prévenir la radicalisation et les conflits et à diffuser les valeurs de l'Union. Les députés recommandent donc de développer une stratégie européenne efficace dans le domaine des relations culturelles internationales, avec sa propre ligne budgétaire, de lancer un programme européen de mobilité internationale et de créer un programme de visas culturels.



Contenu du module

PARTIE F

Proposez 2 activités pour tester et/ou réfléchir aux informations présentées par ce module.

Découvrez où se trouve le Parlement européen. Découvrez l'histoire de cette ville et de cette région, et comment elle a pu influencer la décision d'y construire le Parlement européen.

Essayez de trouver qui sont les auteurs de ces citations, et qui ils étaient.

2.1 "L'imagination est plus importante que la connaissance. Car la connaissance est limitée à tout ce que nous savons et comprenons maintenant, tandis que l'imagination embrasse le monde entier, et tout ce qu'il n'y aura jamais à savoir et à comprendre."

2.2 "Le patriotisme consiste à aimer son pays. Le nationalisme consiste à haïr celui des autres."

Unité 3 : Données clés sur le patrimoine et la culture européens

C1. Aperçu:

Veillez ajouter une brève description de l'unité

Cette unité souhaite guider les apprenants à travers les avantages que les migrants et toute personne intéressée peuvent tirer en s'engageant activement dans les affaires culturelles de leur communauté d'accueil.

C2. Résultats d'apprentissage

A l'issue de cette unité, les participants devraient être capables de :

- Reconnaître l'effet positif que les échanges culturels peuvent avoir tant pour les migrants que pour la société d'accueil.
- Identifier comment une culture européenne diversifiée contribue à l'intégration des migrants
- Se familiariser avec l'inclusion culturelle et les initiatives générées pour les migrants.

C3. Contenu

Fournir le contenu de l'unité

Introduction:



Contenu du module

" Dans le contexte de la crise des migrants et des réfugiés, explorer les moyens par lesquels la culture et les arts peuvent contribuer à rapprocher les individus et les peuples, à accroître leur participation à la vie culturelle et à la société, ainsi qu'à promouvoir le dialogue interculturel et la diversité culturelle " - Conseil de l'Europe.

La culture européenne est une culture faite d'échanges et de partage. En Europe, le partage culturel prend de plus en plus de sens avec chaque année qui passe. Les échanges culturels ont été développés dans de nombreux projets, et l'Europe est dotée d'une culture marquante et d'une histoire commune à de nombreux Etats européens. Le cinéma, les arts et les secteurs créatifs sont soutenus par le biais de l'Europe créative, un programme de l'Union européenne. L'objectif est de stimuler la croissance, d'ouvrir de nouvelles perspectives et de nouveaux horizons, et de toucher de nouveaux marchés et publics dans le monde entier. L'Union européenne a choisi de faire des initiatives culturelles sa priorité, notamment en finançant la culture et en soutenant la culture numérique, le patrimoine culturel, les capitales culturelles européennes, le sport dans l'Union européenne et le label du patrimoine européen. Ces secteurs sont en constante évolution et les acteurs importants mènent une réflexion permanente sur ces domaines d'initiative. Les langues officielles, aujourd'hui au nombre de 24, ont été officiellement reconnues au sein de l'Union européenne. Cette diversité linguistique contribue à l'expansion d'une culture européenne riche et diversifiée, et non uniforme et semblable. L'Europe a également développé des valeurs communes, conformément à sa devise, "Unie dans la diversité". Ces dernières années, la culture européenne est devenue accessible à un nombre croissant de ses citoyens, grâce aux mesures mises en place pour en faciliter l'accès. On peut observer, par exemple, que les déplacements sont de plus en plus simples en Europe (accord de Schengen de 1985). Cela permet à de nombreux jeunes de voyager et d'accroître leur connaissance d'autres cultures et d'autres langues, les ouvrant ainsi à de nouvelles perspectives culturelles.

Programme "Europe créative" pour les migrants et les réfugiés

Le programme "Europe créative" peut financer des activités qui reconnaissent et valorisent la contribution des réfugiés et des migrants à la diversité culturelle de l'Europe. La culture peut être un moyen pour les réfugiés et les migrants de rencontrer les populations locales, de communiquer avec elles et de faire partie intégrante de celles-ci. Le programme "Europe créative" protège et promeut la diversité culturelle et linguistique de l'Europe, qui est elle-même le résultat de siècles d'influences, de migrations et d'interactions interculturelles. Les projets de coopération européenne peuvent contribuer à favoriser le dialogue interculturel et à rapprocher les communautés. La culture et le cinéma peuvent rassembler les gens de manière pacifique et encourager la compréhension mutuelle entre les populations des pays d'accueil et les réfugiés et migrants.

L'intégration et l'inclusion sont des processus collectifs impliquant les réfugiés, les migrants et les communautés d'accueil. "Europe créative" soutient des projets culturels et audiovisuels qui peuvent aider les gens à communiquer et à s'exprimer sans dépendre d'une langue particulière. Ces projets permettent de mieux comprendre de nouveaux contextes communs et de sensibiliser à la question de la migration, à ses causes et à ses effets.

Bonne pratique dans la mise en place de l'intégration des migrants par la culture

Le projet Moussem.eu, récemment sélectionné par les experts de l'UE comme un exemple de réussite, a cherché à intégrer l'art, les artistes et le public d'Afrique du Nord ou du monde arabe dans les institutions culturelles et le cinéma d'art et d'essai à travers l'Europe. Il s'est déroulé de 2012 à 2014 et a produit quatre œuvres, allant de la danse aux projets littéraires, dans cinq pays de l'UE. Moussem.eu 2012-13 cherche à étendre la mobilité transnationale des art(istes) et le dialogue interculturel en développant une identité commune sans frontières en se concentrant sur les nouveaux et anciens flux migratoires. Le projet entame ce dialogue à l'échelle européenne. Pour permettre aux différents



Contenu du module

partenaires et artistes de réaliser leurs ambitions interculturelles européennes contemporaines, moussem.eu met l'accent sur une réflexion critique sur le canon européen. Il le fait à travers le développement d'une pratique artistique avec des artistes européens d'origine arabe et en promouvant la participation d'artistes d'origine extra-européenne dans les institutions artistiques régulières.

C.4 Mots clés

Fournir les mots clés de l'unité

Inclusion culturelle, réfugiés et migrants, Europe créative, bonnes pratiques

PARTIE D

Autres lectures

Sites web/ Documents librement disponibles (N/A mots)

<https://www.cairn.info/revue-l-observatoire-2017-1-page-80.htm?contenu=resume>
<https://ec.europa.eu/programmes/creative-europe/projects/#search/keyword=réfugiee%20inclusion%20cultural&matchAllCountries=false>
https://ec.europa.eu/programmes/creative-europe/cross-sector/refugees-migration-intercultural-dialogue_fr
<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01832415/document>
<https://ec.europa.eu/programmes/creative-europe/projects/ce-project-details/#project/fe78b671-4f13-47e2-a5dd-89529143289d>

PARTIE E

Achèvement de l'unité (200-500 mots selon les questions et les réponses)

Pour passer à l'unité suivante, veuillez répondre aux questions suivantes :

- Il n'existe pas de programme financé par l'UE pour les projets culturels avec des migrants et/ou des réfugiés. **Vrai ou faux ?**

Faux : Le programme Europe Créative peut financer des activités qui reconnaissent et valorisent la contribution des réfugiés et des migrants à la diversité culturelle de l'Europe.

- Il n'y a qu'une seule culture européenne. **Vrai ou faux ?**

Faux : Les langues officielles, aujourd'hui au nombre de 24, ont été officiellement reconnues au sein de l'Union européenne. Cette diversité linguistique contribue à l'expansion d'une culture européenne riche et diversifiée, et non uniforme et semblable. L'Europe a également développé des valeurs communes, conformément à sa devise "Unie dans la diversité". Ces dernières années, la culture européenne est devenue accessible à un nombre croissant de ses citoyens, grâce aux mesures mises en place pour en faciliter l'accès.



Contenu du module

- Les initiatives européennes des institutions et de la société civile ont été mises en place pour intégrer les migrants/réfugiés par la culture. **Vrai ou faux ?**

Vrai : L'intégration et l'inclusion sont des processus collectifs impliquant les réfugiés, les migrants et les communautés d'accueil. "Europe créative" soutient des projets culturels et audiovisuels qui peuvent aider les gens à communiquer et à s'exprimer sans dépendre d'une langue particulière. Ces projets permettent de mieux comprendre les nouveaux contextes communs et de sensibiliser à la question de la migration, ses causes et ses effets. Le projet **MousseM.eu**, récemment sélectionné par les experts de l'UE comme un exemple de réussite, a cherché à intégrer l'art, les artistes et le public d'Afrique du Nord ou du monde arabe dans les institutions culturelles et le cinéma d'art et d'essai à travers l'Europe.

PARTIE F

Proposez 2 activités pour tester et/ou réfléchir aux informations présentées par ce module.

- 1) Regardez la vidéo " EU 60 en 60 secondes " : <https://audiovisual.ec.europa.eu/en/video/I-133251?lg=EN>
- 2) A quels pays appartiennent ces drapeaux ?



- 3) Découvrez de quelle œuvre est tiré l'hymne européen ?